PFTB 31 03 10
06 -

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 06 MAI 2010
SOUS LE N° 6466

SODECLIM

Société à Responsabilité Limitée, au capital social de 46 000 €
RCS CRETEIL n° 341 194 447 (1988 B 02877)

24 rue Massenet, 94500 CHAMPIGNY sur MARNE

Certifié conforme à l'original,

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les associés de la société SODECLIM Société à Responsabilité Limitée, au capital social de 46 000 €, RCS CRETEIL n° 341 194 444 (1988 B 02877), 24 rue Massenet, 94500 CHAMPIGNY sur MARNE, se sont réunis en date du 31 mars 2010 à 9h30 en Assemblée Générale Extraordinaire sous la présidence de Madame Michelle BONNEFON, épouse VENTO, en sa qualité de gérante, au siège social de la société.

Sont présents : présent / absent

Madame Michelle BONNEFON,

Monsieur Pierre VENTO,

Monsieur Robert ARIBAUD,

Monsieur Michel SAMBON,

L'Assemblée représentant la majorité requise en ce qui concerne l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modification de l'article 4 des statuts relatif au transfert du siège social
- Précisions quant au nom matrimonial du gérant
- Pouvoirs à donner en conséquence

La Présidente précise que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social, fixées par les dites dispositions au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

Après un échange de vue, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social situé 24 rue Massenet, 94500 CHAMPIGNY sur MARNE, au 56 rue Louis Auroux, 94120 FONTENAY sous BOIS, à compter du 1er mai 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :
« le siège social est fixé au 56 rue Louis Auroux, 94120 FONTENAY sous BOIS ».

Le reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte que la dénomination exacte de la Gérante est Madame Michelle VENTO, née BONNEFON le 16 juin 1950 au Perreux-sur-Marne (94) et demeurant 41 rue de la République à Bry-sur-Marne (94360).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

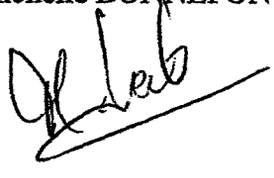
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original et ou d'une copie certifiée conforme à l'effet d'effectuer toutes les formalités consécutives aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

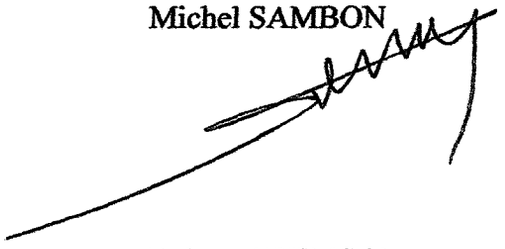
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Michelle BONNEFON



Michel SAMBON



Pierre VENTO



Robert ARIBAUD